



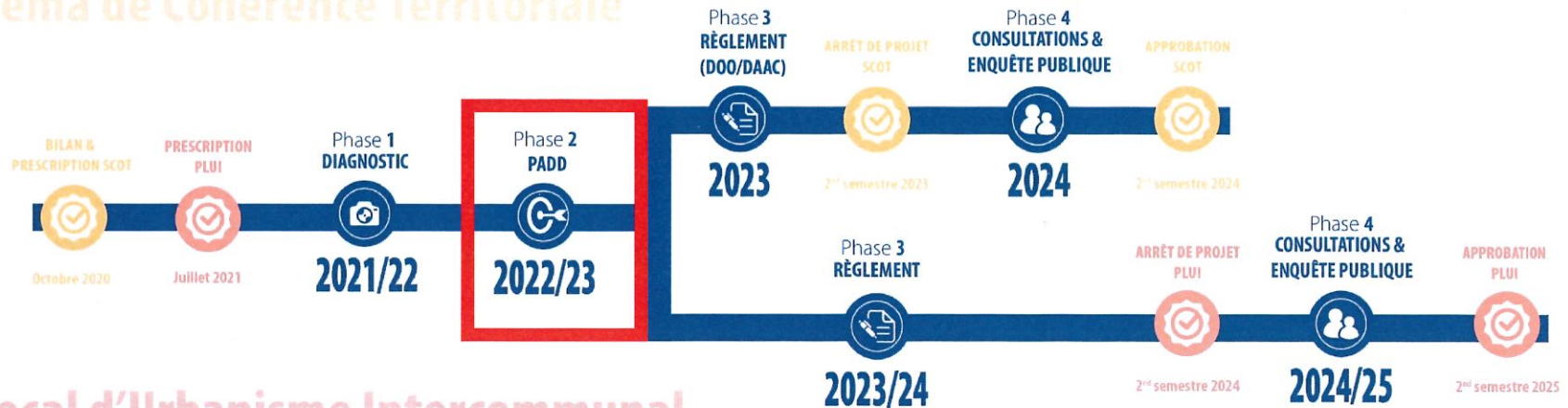
Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

lehavreseinemetropole.fr

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

SCoT – PLUi : 2 démarches pour un projet commun

Schéma de Cohérence Territoriale



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Elaborés à la même échelle territoriale, le PLUi et le SCoT sont construits de manière coordonnée
- Le PADD constitue le guide stratégique pour le développement du territoire dans les 10 prochaines années (horizon 2035)
- Ses orientations font l'objet d'un **débat** au sein du conseil communautaire et de chaque conseil municipal

L'architecture du PADD

3 DÉFIS À RELEVER

POUR UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE,
ACCUEILLANT ET AUDACIEUX

1 FAIRE ENTRER LE TERRITOIRE DANS L'ÈRE POST-CARBONE

Accompagner les transitions

2 ADAPTER LA FAÇON D'AMÉNAGER

Résilience & sobriété

3 RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

Renforcer la cohérence des politiques publiques



UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE

AXE 1

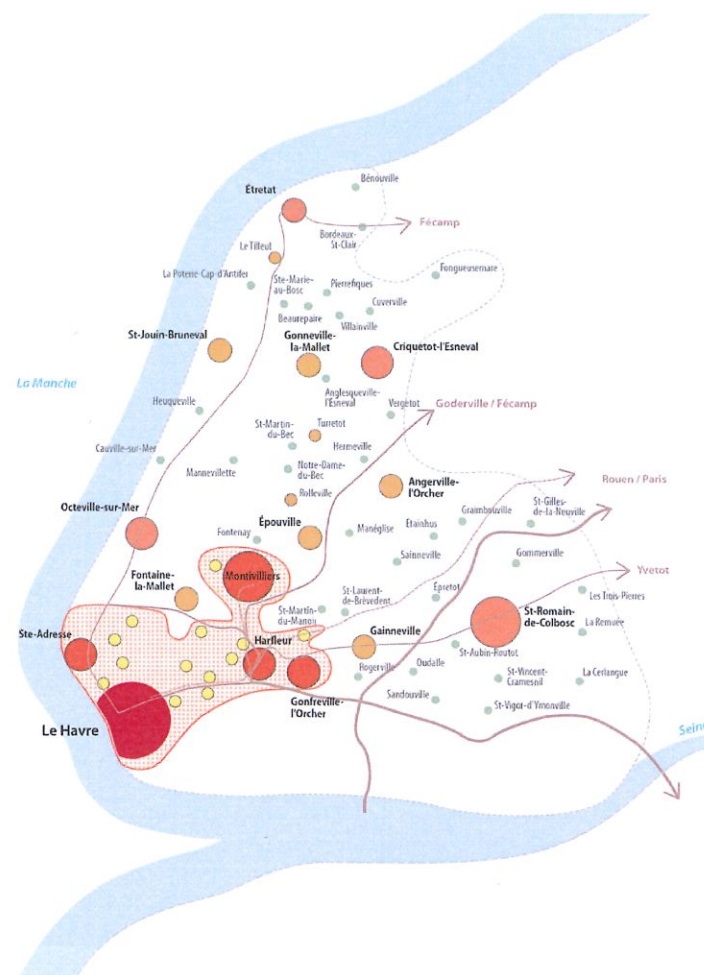
Entre estuaire et pointe de Caux, ancrer le projet dans son histoire et sa géographie

AXE 2

Promouvoir l'attractivité d'une métropole maritime rayonnante

AXE 3

Construire la métropole des proximités et des complémentarités territoriales



Axe 1 : entre estuaire et Pointe de Caux : ancrer le projet dans son histoire et sa géographie

1-1- Valoriser les qualités intrinsèques du territoire

1-2- Faire référence en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique

Axe 2 : promouvoir l'attractivité d'une métropole maritime rayonnante

2-1- Conduire les transitions de l'écosystème maritime, portuaire et industriel du territoire

2-2- Créer les conditions d'un développement économique pérenne

2-3- Confirmer le dynamisme et l'attractivité du cœur métropolitain

2-4- Renforcer la valorisation touristique du territoire

Axe 3 : construire la métropole des proximités et des complémentarités territoriales

3-1- Promouvoir un développement équilibré du territoire

3-2- Mettre en œuvre une politique locale du logement qualitative, équilibrée et inclusive

3-3- Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace

3-4- Consolider l'appareil commercial du territoire

Axe 1 : entre estuaire et Pointe de Caux : ancrer le projet dans son histoire et sa géographie

1-1- Valoriser les qualités intrinsèques du territoire

- Préserver et sublimer la diversité et la qualité des sites, paysages et patrimoines
- Valoriser les ensembles naturels du territoire et améliorer leurs fonctionnalités
- Ménager les ressources naturelles du territoire
- Soutenir l'économie agricole locale, dynamique et responsable

1-2- Faire référence en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique

- Tenir compte des vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques et à l'exposition aux risques
- Œuvrer à l'amélioration de la qualité de l'air et lutter contre les pollutions et les nuisances
- Agir pour la transition énergétique afin de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050

Valoriser les ensembles naturels et améliorer leurs fonctionnalités



Sources : DREAL Normandie - BD Carmin
Fonds : AURH - 2022
Réalisation : AURH - (Agu 12/2022)



Confirmer les espaces naturels structurants pour la trame verte et bleue

- Réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs humides
- Réservoir littoral (falaises, galets, estran)
- Réservoir estuarien (bassins et canaux portuaires, estuaire de la Seine)
- Réservoirs boisés
- Réservoirs calcicoles des falaises

S'inscrire dans un réseau écologique cohérent

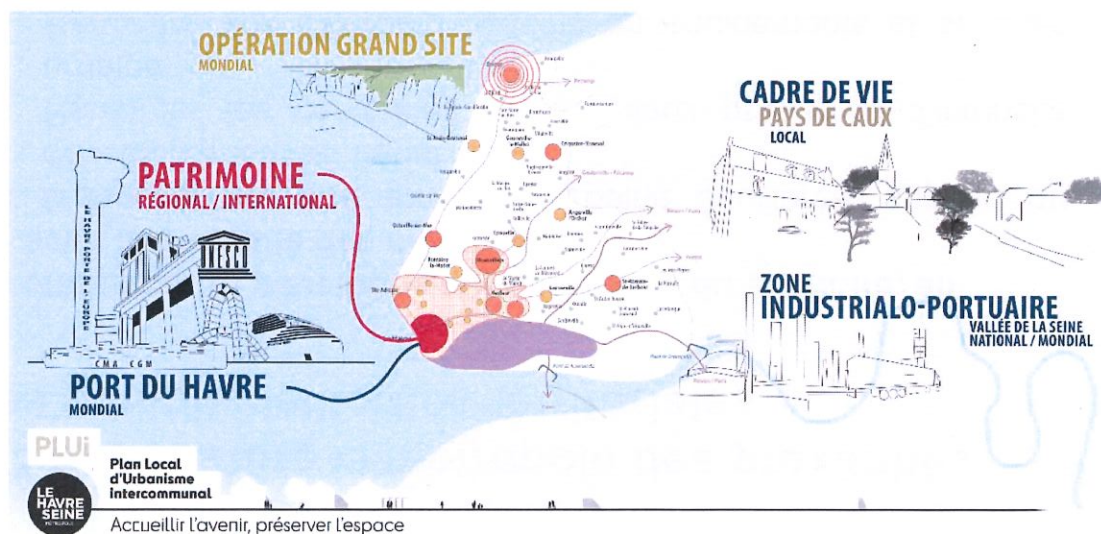
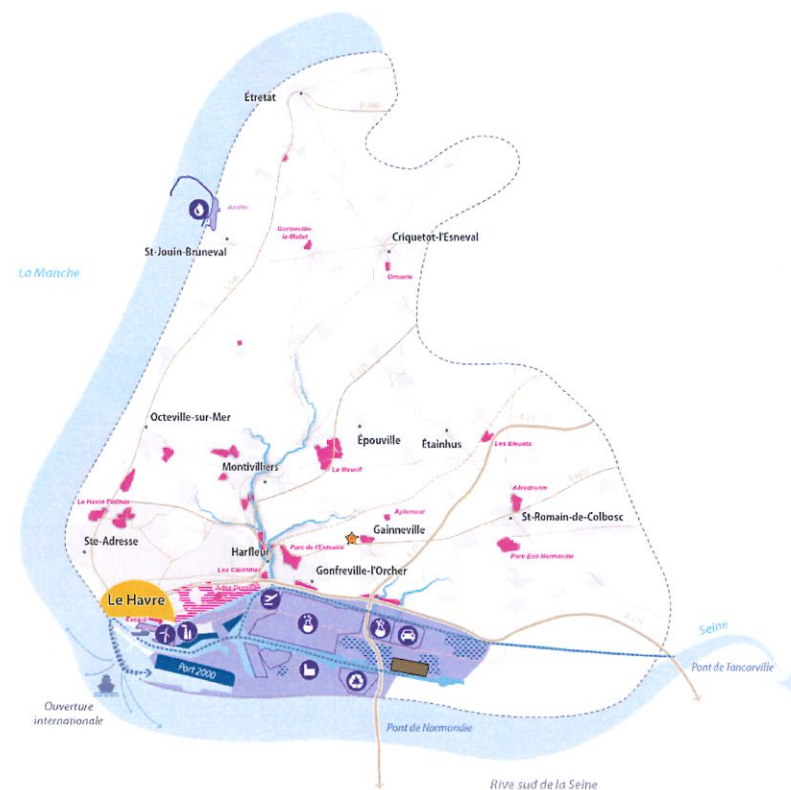
- Corridor écologique prioritaire à intensifier
- Espaces boisés participant aux corridors à préserver
- Corridor urbain à renforcer
- Confirmer les continuités écologiques des fonds de vallées (cours d'eau, zones humides, ripisylves)

Etirer les richesses écologiques vers le plateau agricole et dans les espaces urbains

- Préserver la nature ordinaire des plateaux (clos-masures, haies, mares, bosquets, talus)
- Concilier protection de la biodiversité et développement économique
- Garantir l'équilibre entre densité bâtie et trame verte et bleue

Axe 2 : promouvoir l'attractivité d'une métropole maritime rayonnante

- 2-1- Conduire les transitions de l'écosystème maritime, portuaire et industriel du territoire
- 2-2- Créer les conditions d'un développement économique pérenne, en appui des locomotives économiques du territoire
- 2-3- Confirmer le dynamisme et l'attractivité du cœur métropolitain
- 2-4- Renforcer la valorisation touristique du territoire



Conduire les transitions du paysage maritime, portuaire et industriel du territoire

Poursuivre le renforcement du dynamisme portuaire au service du rayonnement du territoire

- Terminals à conteneurs
- Zone Industrialo-Portuaire (ZIP)
- **** Projet de chaire

Renforcer la vocation logistique du territoire en lien avec son rôle de tête de pont de la vallée de la Seine

- Parc logistique
- Terminal multimodal

Créer les conditions d'un développement économique pérenne, en appui des locomotives économiques du territoire

Densifier et moderniser les zones d'activités existantes

- Zone et site d'activité économique
- ★ Projet de zone d'activité économique
- Pôle tertiaire à consolider
- Secteur en tissu mixte

Favoriser le redéploiement et le développement d'une industrie durable

- | | | | | |
|--|----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Sites industriels majeurs
redéploiement
reconversion | ● Terminal pétrolier | ● Aéronautique | développement
projet | ● Énergie renouvelable |
| | ● Automobile | ● Chimie / pétrochimie | | ● BTP / déchets |
| | ● Site centrale EDF | | | ● Grand site industriel (AMI) |

lehavreseinemetropole.fr

Sources : AURH - 2022
Réalisation : AURH - (SCap 01/2023)



Axe 3 : construire la métropole des proximités et des complémentarités territoriales

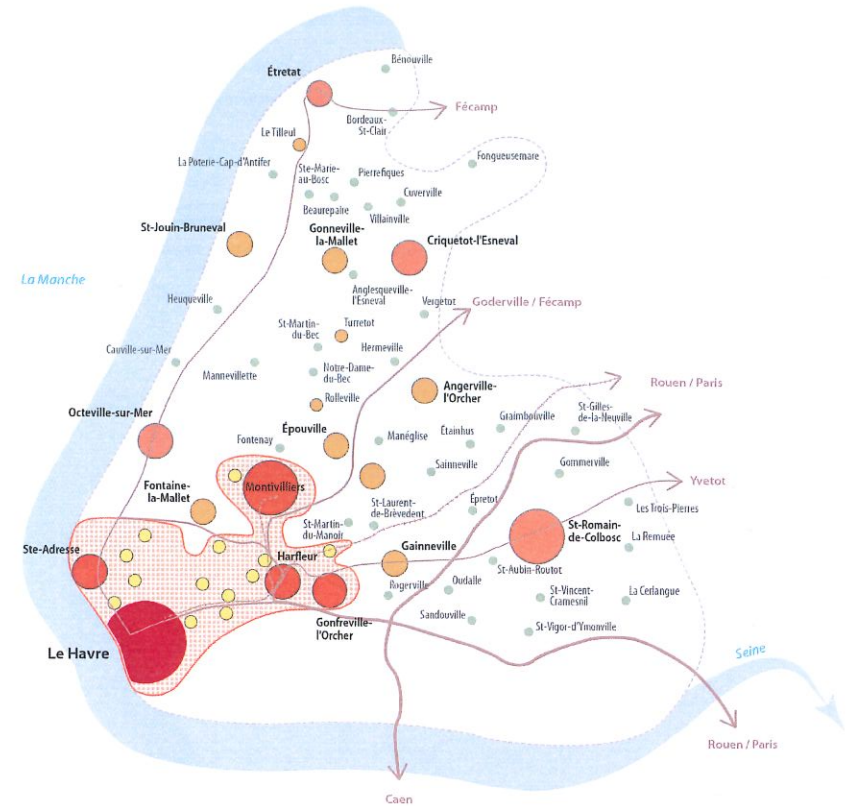
3-1- Promouvoir un développement équilibré du territoire, en phase avec la diversité des communes

- S'appuyer sur une armature urbaine équilibrée, support du développement territorial
- Renforcer les centralités comme lieux privilégiés d'intensité urbaine
- Répondre aux différents besoins en équipements et services publics des habitants

3-2- Mettre en œuvre une politique locale du logement qualitative, équilibrée et inclusive, répondant aux besoins des ménages et participant à la qualité du cadre de vie

- Produire et mobiliser environ 1200 logements sur la période 2021-2035
- Répondre à la diversité des attentes des ménages en matière de logement

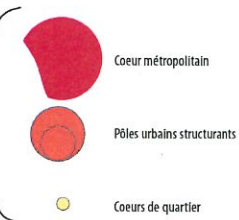
L'armature urbaine de la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole



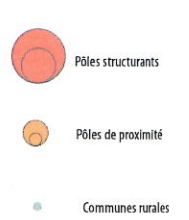
Sources :
Fond : AURH - 2022
Réalisation : AURH - (SCap 05/2023)



Agglomération principale



Hors agglomération principale



Axe 3 : construire la métropole des proximités et des solidarités / de l'égalité territoriale

3-3- Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace

- Poursuivre le développement de l'offre en transports collectifs
- Accompagner le développement des modes actifs
- Maîtriser les déplacements automobiles en optimisant les infrastructures existantes

3-4- Consolider l'appareil commercial du territoire

Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace



Sources : AURH - 2022
Réalisation : AURH - (Scap 01/2023)



Poursuivre le développement de l'offre en transports collectifs

- Au sein de l'agglomération principale

- Renforcer le réseau de Tramway
- Poursuivre l'amélioration de la desserte en bus
- Consolider les pôles d'échanges

- Hors agglomération principale

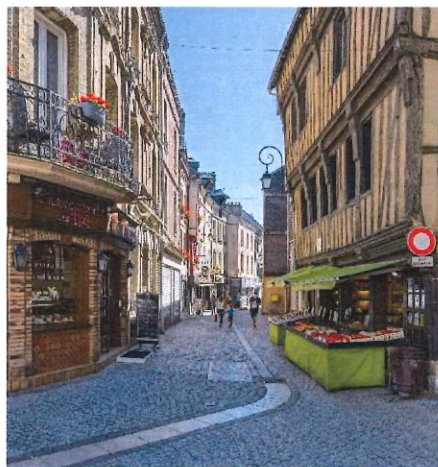
- Développer des lignes Express
- Améliorer la desserte de la ZIP
- Intensifier les liaisons interurbaines
- Conforter le réseau ferroviaire structurant
- Adapter la liaison ferroviaire Le Havre / Paris : Projet LNP

Accompagner le développement des modes actifs

- Accompagner le développement de la marche à pied dans les espaces urbains
- Organiser le rabattement en modes actifs
- Poursuivre le développement des itinéraires cyclables dans la communauté urbaine
- Itinéraires cyclables structurants

Maîtriser les déplacements automobiles en optimisant les infrastructures existantes

- Apaiser la circulation dans toutes les centralités
- Encourager le covoiturage en aménageant des aires
- Déployer l'offre de parcs relais



Focus sur les objectifs de réduction de la consommation foncière

2011

2020 2021

2030

Consommation foncière



~610 ha.

*CCF EPFN

ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
303 ha.

dont 154 ha. dans la ZIP

HABITAT
254 ha.

ÉQUIPEMENTS
48 ha.

INCONNU
5 ha.

Objectif CU LHSM
- 44,7 %

Objectif national - 50%

DÉCLINAISON EN COURS

TERRITORIALISATION
SRADDET / SCoT / PLUi

ENVELOPPE GLOBALE
Activité économique +
Habitat + Équipement

ENVELOPPE DÉDIÉE AUX
PROJETS D'ENVERGURE
RÉGIONALE ET NATIONALE
= 15%

RÉPARTITION BORNÉE
DE -42 % À -62 %

Entre 2030 et 2050, définition
d'un **objectif de réduction du**
rythme d'artificialisation
par tranches de 10 ans

Artificialisation

1 m² ARTIFICIALISÉ
=
1 m² RENATURÉ

2050+

Zéro
Artificialisation
Nette

Répartition des objectifs sur la période 2021-2030

CONSOMMATION MAXIMALE THÉORIQUE

~287 ha.

Enveloppe régionale déduite



Territorialisation des objectifs en matière d'habitat au sein de l'armature urbaine sur la période 2021-2030



Consommation d'espace – focus sur les objectifs fonciers liés à l'habitat

Armature urbaine PLUi		Objectifs consommation foncière 2021-2030	Somme des surfaces déjà consommées depuis 2021 + projets connus (en ha)
Rang	Communes	Synthèse	Synthèse
Ville-centre	Le Havre	10	8,0
Pôle urbain structurant	Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Montivilliers et Sainte-Adresse	30	31,4
Pôle structurant	Oriquetot-l'Esneval, Etretat, Octeville-sur-Mer et Saint-Romain-de-Colbosc	20	22,1
Pôle de proximité	Angerville-l'Orcher, Epouville, Fontaine-la-Mallet, Gainneville, Gonneville-la-Mallet, Le Tilleul, Rolleville, Saint-Jouin-Bruneval et Turretot	20	22,0
Commune rurale	36 communes rurales	20	25,7
		100	109,2



Suite de la procédure

Finalisation du PADD

- Débat en conseil communautaire – 6 juillet 2023
- Débat au sein des 54 conseils municipaux – septembre / octobre 2023
- Nouveau débat en conseil communautaire si besoin

Poursuite de la concertation publique

- Mise en ligne d'une carte interactive sur l'identification du patrimoine (bâti ou naturel) à préserver

Elaboration des pièces réglementaires du SCOT et du PLUi

- Rencontre des 54 communes (individuelles et groupées) : 2ème semestre 2023
- Sujets à traiter :
 - Patrimoine, paysage, biodiversité
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Premiers travaux sur le règlement graphique / zonage



ANNEXE

lehavreseinemetropole.fr



Présentation du sursis à statuer

- ✓ Il permet de préserver les décisions ou opérations à venir en laissant la **possibilité au Maires, compétents en matière d'instruction des actes d'urbanisme, de ne pas appliquer la règle d'urbanisme en vigueur** au moment où elle est saisie pour lui permettre d'appliquer ultérieurement la règle en cours d'élaboration.
- ✓ L'état d'avancement du PLUi doit permettre au Maire d'apprécier si le projet envisagé est de nature à **compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLUi**.
- ✓ Il peut être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations à **compter des débats sur le PADD** (conseil communautaire et conseil municipal) pour une durée maximale de 2 ans.
- ✓ La **décision de sursis à statuer est prise par le Maire**, par arrêté.

